



RAPPORT CONJOINT - BILL S-211

FASTFRATE HOLDINGS INC.

MAI 2025



À PROPOS DE CE RAPPORT

Fastfrate Holdings Inc. s'efforce d'offrir des services de transport de manière éthique, transparente et responsable. Depuis plus de 58 ans, la société fournit des services intermodaux, routiers, logistiques, transfrontaliers, de camionnage, de transbordement, d'entreposage, de distribution et de livraisons pour les segments interentreprises et entreprise-consommateur. Nous sommes également fiers de notre partenariat de longue date avec CPKC, qui dure depuis plus de 50 ans.

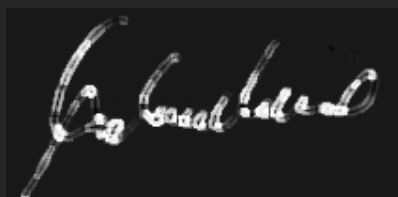
En tant qu'entreprise, nous sommes extrêmement fiers de fournir des solutions de chaîne d'approvisionnement de bout en bout qui sont à la pointe du secteur et qui constituent un élément essentiel du fonctionnement de l'activité de nos clients. Nous encourageons l'esprit d'entreprise, l'excellence, l'intégrité et la responsabilité de nos employés, de nos clients, de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux.

Nous nous opposons fermement à toute forme de travail forcé, que ce soit dans le cadre de nos activités ou de nos relations extérieures avec nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux. Les droits de l'homme au Canada découlent de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies en 1948.

Ce rapport conjoint a été préparé au nom des entités énumérées dans la structure de l'entreprise (collectivement, « Fastfrate Holdings Inc. ») de ce document. Conformément aux exigences de la loi, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport au sujet des entités déclarantes. Pour 2024 et sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets dans tous leurs aspects significatifs aux fins de la loi.

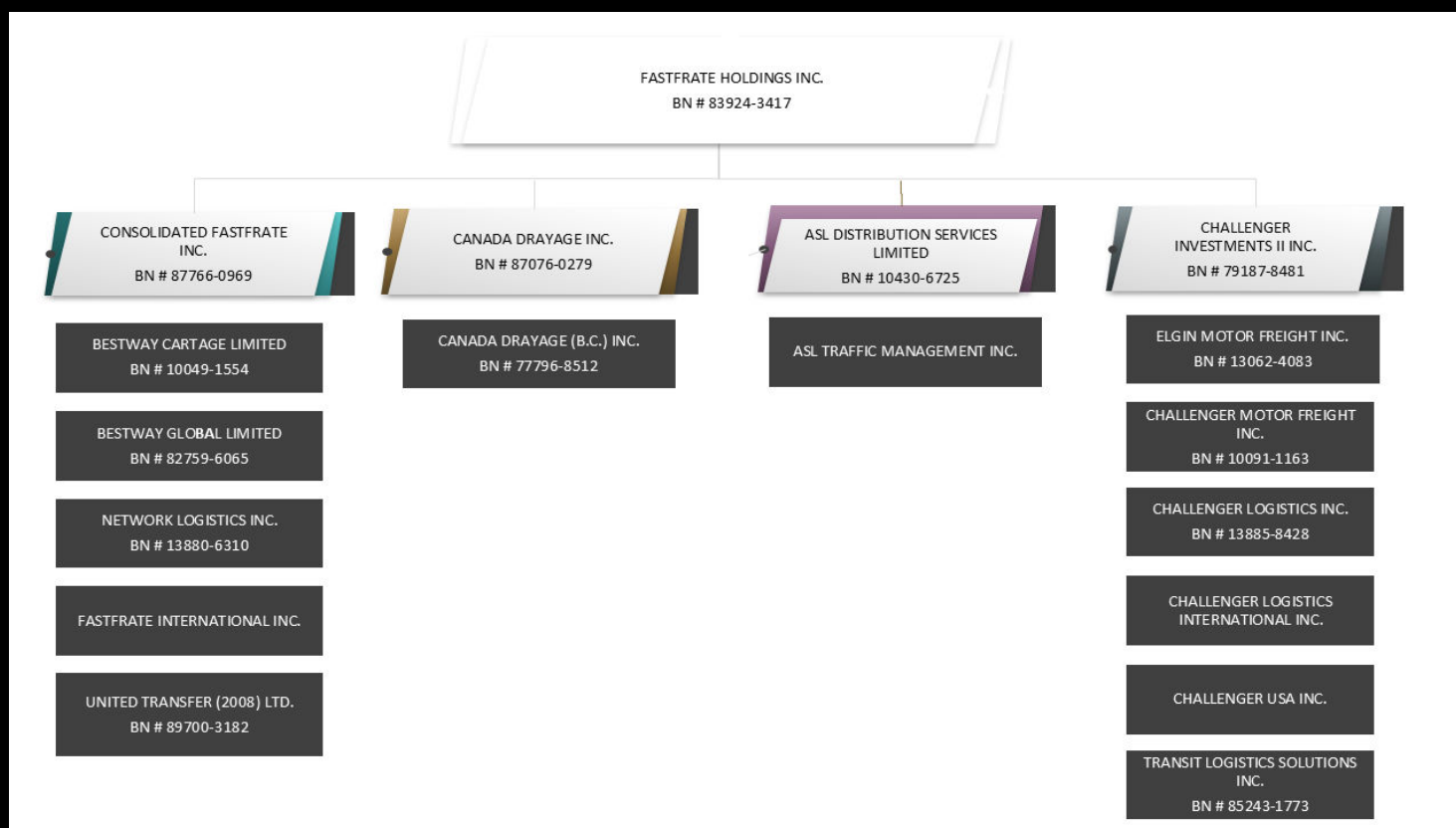
J'ai le pouvoir d'engager Fastfrate Holdings Inc. et les entités déclarantes énumérées.

27 mai 2025

A black and white photograph of a handwritten signature in cursive script, which appears to read 'E. Calandrino'.

Emanuele Calandrino
Président et chef de la direction

FASTRATE HOLDINGS INC. - ENTITIES



POLITIQUES ET FORMATION

- Politiques internes
- Procédures internes
- Formation des employés
- Formation des chauffeurs



ACTIVITÉS DE CARTOGRAPHIE

- Clients
- Vendeurs
- Partenaires commerciaux



DILIGENCE RAISONNABLE

- Intégration
- Audits réguliers
- Contrôle continu

ÉVALUATION, GESTION ET REMÉDIATION DES RISQUES

La loi exige que les entités déclarantes indiquent les mesures prises au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de biens ou de biens importés au Canada par l'entité. Fastfrate Holdings Inc. ne produit pas de marchandises, mais en a importé au Canada.

ÉVALUATIONS DES RISQUES

Nous reconnaissons que si la visibilité dans une chaîne d'approvisionnement complexe est difficile, la cartographie des zones à risque constitue un processus continu pour notre organisation. Fastfrate Holdings Inc. n'a connaissance d'aucun cas de travail forcé ou de travail effectué par des enfants dans la chaîne d'approvisionnement des entités déclarantes au cours de la période de référence.

GESTION DES RISQUES

Fastfrate Holdings Inc. procure de la formation continue à ses employés et à ses chauffeurs au sujet des risques associés aux relations commerciales avec les clients et les fournisseurs qui ont recours au travail forcé ou au travail des enfants. Les politiques et procédures de l'entreprise comprendront des renseignements sur la manière de vérifier et de contrôler les signes associés au travail forcé ou au travail des enfants.

REMÉDIATION DES RISQUES

En tant qu'entreprise de transport, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour remédier à tous les risques que nous découvrirons. Pendant la période de référence, Fastfrate Holdings Inc. n'a eu connaissance d'aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement des entités déclarantes.